Réf. Farde e-Assemblées : 2682039

N° OJ : 52

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Asbl "Rainbow Village".- Subside : 2.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi concernant le contrôle de l'attribution et de l'utilisation de certains subsides ;

Vu la décision du Conseil communal du 17 décembre 2001 concernant le contrôle de l'utilisation de certains subsides ;

En application de la loi du 14 novembre 1983 ;

Vu les sommes prévues à l'article 10491/33202 du budget ordinaire 2025;

Considérant que l'asbl Brussels Rainbow Village a organisé une exposition de sensibilisation dans le cadre de la Pride 2025 ;

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTE :

Article unique : Un subside de 2.500,00 EUR à l'article 10491/33202 du budget ordinaire de 2025 est octroyé au profit de l'asbl "Rainbow Village".

Annexes :